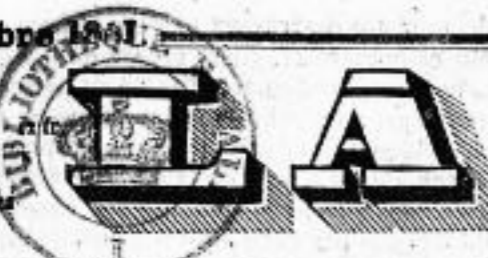


ABONNEMENTS :

UN AN. . . 48 fr. Trois mois. . . 16 fr. Six mois. . . 24 fr. Un mois. . . 1 fr.

Les abonnements datent de 1^{er} et 15 du mois.



LA PRESSE

INSERTIONS :

1 fr. 50 c. la petite ligne et 3 fr. la ligne de réclames.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

Toutes les communications et réclamations relatives à la rédaction politique doivent être adressées à M. EMILE DE GIRARDIN.

Bureaux : rue Saint-Georges, 16, à Paris.

Toutes les communications relatives à la rédaction du feuilleton et à l'administration du journal doivent être adressées à M. DUJARIER.

Paris, 5 décembre.

La Gazette de France, avec cet esprit d'onction politique et de charité chrétienne qu'elle apporte dans la discussion de tous les intérêts de la terre, veut bien descendre un instant du ciel pour se mêler à nos débats. Qui connaît le zèle qui l'anime ne peut douter que ce ne soit dans la pieuse intention de les rendre plus calmes et plus dignes, de les abréger et de les apaiser ; c'est ce dont on va juger par l'impartialité de son résumé et la bonne foi de ses conclusions :

« Les intrigues se multiplient à l'approche des chambres, et les choses étranges qu'on voit dans la presse ministérielle révèlent tout ce qui se passe dans les régions du pouvoir.

« La Presse attaque M. Guizot et porte M. de Lamartine à la présidence, témoignant ainsi sa prédilection pour M. Molé. Le Journal des Débats défend la présidence de M. Sauzet, le ministère de M. Guizot et attaque M. Thiers avec violence en le déclarant impossible.

« Quel est au milieu de tout cela l'organe du château ? Est-ce la Presse ? sont-ce les Débats ? »

Des intrigues dont parle la Gazette de France, voici tout ce que nous savons :

M. le comte Molé, oubliant par quels moyens fut renversé le ministère qu'il présida et qu'il a illustré, répond hautement aux hommes politiques qui le consultent, que l'instabilité ministérielle est ce qui porte à la prospérité de la France et à son influence extérieure la plus grave atteinte ; qu'il votera pour le cabinet.

M. de Lamartine, retiré dans sa terre du Monceaux, ne l'a quittée qu'hier pour revenir à Paris, où il est attendu ce soir.

M. Dufaure vit à Etampes, au milieu de sa nouvelle famille, aussi étranger aux conversations qu'on lui prête, aux plans qu'on lui suppose, aux combinaisons dans lesquelles on le fait entrer que s'il n'avait jamais quitté Bordeaux.

M. Passy s'exprime, sur la situation ministérielle, en des termes qui ont l'apparence d'un désintéressement sincère.

Mais de ce qu'il n'est pas vrai qu'il existe en ce moment d'autres intrigues que celles que M. Thiers et ses amis peuvent ourdir, s'en suit-il qu'il n'y en ait pas d'autres à craindre ? Ce n'est pas la conclusion que nous en voulons tirer, et à cet égard nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit : le moyen d'encourager les intrigues et de les multiplier, c'est de laisser voir de l'irrésolution ; le moyen de les prévenir et de les déjouer, c'est de montrer de la fermeté. Une armée à laquelle son chef hésite à commander, de laquelle il ne répond pas comme de lui-même, n'est point une armée, ce n'est qu'une multitude soldée et indisciplinée. Si son chef est faible, peu importe qu'elle soit forte numériquement. Pas de caractère, pas d'autorité ; pas d'autorité, pas de discipline. Il en est ainsi des majorités et des minorités. Une majorité à laquelle ses chefs obéissent n'est pas une majorité ; majorité aujourd'hui, elle ne le sera plus demain. Que la minorité au contraire ait un chef décidé, impérieux, absolu, et tout ce qui sera flottant, indécis, et c'est le grand nombre, désertera pour aller grossir ses rangs. Il n'aura, pour conquérir le pouvoir, aucun effort à faire ; le pouvoir n'échappe jamais à quiconque a prouvé qu'il savait commander. Si peu d'hommes ont reçu le don d'exercer de l'autorité par eux-mêmes ! Qui dit pouvoir dit rarement autorité, qui dit autorité dit toujours pouvoir. Il n'y a pas d'exemple que l'un n'ait pas donné l'autre. L'habileté peut être vaincue sans possibilité de se relever, jamais la fermeté qui ne se dément pas ; tôt ou tard elle a sa revanche. Ce qui est échec pour celle-là n'est qu'épreuve pour celle-ci. Il y a des batailles qu'il ne faut pas craindre de livrer, des défaites qu'il ne faut pas craindre d'affronter. L'avantage n'est pas à celui qui remporte le premier la victoire, mais à celui qui la garde le dernier. Si M. Barrot avait eu une seule fois le courage de se faire battre, il y a longtemps déjà que le pouvoir serait entre ses mains. Ce qui l'en a constamment tenu éloigné, ce qui l'en éloignera encore, ce qui l'en éloignera toujours peut-être, ce n'est pas, croyez-le bien, ce qu'ont d'inexpérimenté, d'avancé, de révolutionnaire même, ses idées, ses principes, ses opinions, ses

doctrines, — prenez entre ces quatre noms celui que vous voudrez ; il n'y a pas de mot précis pour exprimer ce qui est vague, — ce qui l'a éloigné du pouvoir, c'est la faiblesse de son caractère, c'est l'irrésolution de son esprit dont les siens ont si bien le secret qu'ils ne lui permettent d'avoir l'air de commander qu'à la condition d'obéir et qu'en réalité il n'a du chef de parti que l'apparence ! Ce qui s'est passé à l'époque où s'est formé le 1^{er} mars a assez clairement montré le peu de confiance que la gauche avait dans son chef. M. Barrot pouvait alors partager le pouvoir ; elle a eu peur qu'il le prit, qu'il la compromît et qu'il la perdît dans l'opinion ! Elle a préféré marcher assez peu glorieusement à la suite de M. Thiers ; cachant sous les dehors du désintéressement politique le sentiment de défiance qui lui imposait cette abnégation, nous devrions dire, cette abdication ! Obligée de choisir entre l'irrésolution et la témérité, elle a mieux aimé encore la témérité, et avec raison, car celle-ci a une chance de succès, l'autre n'en a pas. La supériorité de M. Thiers sur vous tous, c'est la décision qu'il a dans l'esprit ; s'il en avait autant dans le caractère, c'est à dire s'il avait de la suite dans la volonté, votre rival le plus redoutable hors du pouvoir serait au pouvoir sans rivaux qu'il dût craindre ! Voyez donc avec quelle facilité il avait rallié une majorité, avait discipliné la gauche, lui avait fait voter les fonds secrets, — relisez les journaux d'octobre 1840, — obtenu d'elle qu'elle se désistât même pour son chef de toute prétention à la présidence de la chambre ! Et ce concours que M. Thiers avait imposé à M. Barrot à qui cela devait coûter la perte de sa considération, de son prestige, de sa réputation d'austérité, vous n'osez pas le demander hautement à MM. Dufaure et Passy, qui n'auraient, au contraire, en vous l'accordant, qu'à gagner dans l'opinion publique, qu'ils convaincraient ainsi plus profondément encore de la sincérité de leur désintéressement et de la clarté qui s'est faite dans leur esprit ! Ce concours que M. Thiers a obtenu de M. Barrot contre la France et la paix, vous doutez que MM. Dufaure et Passy vous l'accorderont pour la France et la paix ! vous avez tort. Vous hésitez à les mettre en demeure de prouver qu'ils sont des hommes politiques ; vous avez tort. Dites-leur qu'après tout vous ne leur demandez que ce que vous seriez vous-mêmes prêts à faire pour eux si les positions étaient inverses et si l'intérêt du pays l'exigeait ! Dites-leur, ce qui sera vrai, que c'est moins dans votre intérêt ministériel que dans le leur qu'il serait utile qu'ils nommassent M. de Lamartine, et cela par trois raisons : — premièrement, afin de donner un éclatant démenti à l'opinion qui se plaît à les faire passer pour des esprits étroits, timides, méticuleux, captifs dans un réseau de considérations imperceptibles qui peuvent se confier tout bas, non se discuter tout haut ; — deuxièmement, afin d'acquiescer à la confiance du centre, en lui donnant ce gage, un droit qu'ils puissent invoquer le jour où de retour aux affaires ils auraient à réclamer son appui ; — troisièmement, afin de prouver à la France, par cette manifestation, qu'il existe réellement « un grand parti conservateur », conviction à laquelle ne suffit pas l'affirmation tranchante du Journal des Débats ! Parlez donc, insistez, pressez, agissez, faites agir, car, encore une fois, la seule recette infailible pour conquérir la majorité et pour la garder, c'est d'avoir une indéfectible volonté et la conscience de son utilité. Paraitre soi-même en doute, c'est en faire douter les autres !

S'exprimer en ces termes, voilà ce que la Gazette de France appelle attaquer M. Guizot ; à chacun la liberté de son opinion, nous appelons cela la soutenir, le soutenir cordialement. La situation étant la même, nous ne tiendrions pas un autre langage à M. Molé ; et, nous en convenons hautement, c'est précisément parce qu'il a notre respect et notre prédilection que nous ne souhaitons pas qu'il reprenne les affaires dans l'état où elles sont. La succession du 1^{er} mars, peut-être trop facilement acceptée par ses successeurs, est loin d'être liquidée ; elle pèse encore lourdement sur la France. Le ministère du 29 octobre a une œuvre à accomplir, il faut qu'il la consume. M. Guizot a pris, à la face du pays, des engagements dont on ne serait pas fondé à dire qu'il ne les a pas tenus, si on ne lui laissait pas le temps

de les remplir. Tous les partis ont un égal intérêt à connaître son dernier mot. Les ministères s'usent assez vite pour qu'on n'ait pas de hâte de les renverser. M. Guizot veut faire les élections ; nous l'aiderons, non seulement de nos vœux, mais de tous nos efforts ; ce n'est qu'après que M. Guizot les aura faites et qu'il se sera trouvé en présence d'une nouvelle chambre que l'on pourra le juger définitivement. On sait ce que vaut en lui l'orateur, mais on ne connaît encore qu'incomplètement le ministre. Pour être juste, il faut faire la part des difficultés avec lesquelles il s'est trouvé aux prises depuis un an, difficultés dont il n'a dû attribuer plusieurs qu'à lui-même. S'il est vrai que M. Thiers cherche à renverser M. Guizot, il a tort ; à moins toutefois, qu'il n'ait de l'habileté de M. Guizot aux affaires une meilleure opinion que de la sienne propre. Depuis dix ans, quelle a été la cause de cette instabilité ministérielle dont M. Thiers lui-même, dix fois ministre, n'a pas été l'abri ? La voici : — C'est qu'on a incessamment varié les combinaisons ministérielles sans les épouser ; tous les cabinets sont tombés, aucun n'est mort ; c'est qu'on a incessamment changé les hommes sans les user ; c'est qu'il n'y avait jamais de raison pour que votre prédécesseur de la veille ne fût pas votre successeur du lendemain ! Depuis dix ans, tous ceux qui ont été ministres auraient eu également leur tour, si chacun d'eux avait eu la patience de l'attendre, et tout le monde y aurait gagné, le pays et eux ! Eux, parce que n'ayant pas à s'occuper jour et nuit de déjouer l'intrigue, auraient eu le temps de marquer leur passage aux affaires autrement que par des promesses sans effet et des luttes, non sans éclat, mais sans victoire ! Depuis dix ans enfin, il n'y a que deux ministères qui ont pu être définitivement jugés sur leurs œuvres : le ministère du 11 octobre et celui du 1^{er} mars. — Le ministère du 15 avril, quand la coalition l'a renversé, n'avait fini que d'ensemencer son champ ; quelques mois encore, et il allait faire une abondante moisson ! C'est avant de l'avoir faite qu'il a été arrêté. Aussi M. Molé est-il possible, et M. Thiers ne l'est-il plus, au moins de très longtemps, quoi qu'en puisse dire le Journal des Débats.

A l'heure qu'il est, si, en 1838, il ne s'était trouvé personne de plus pressé d'arriver au pouvoir que M. Molé ne l'est aujourd'hui d'y revenir, les voies de communication de la France seraient achevées, de grandes lignes de chemins de fer sillonneraient son territoire ; un demi-milliard n'aurait pas été dépensé en armements inutiles ; un grand nombre d'hommes n'auraient pas été arrachés étourdiment à leur profession et à leur foyer, ce qui n'a jamais lieu sans perturbation sociale ; des fossés, des murs et des bastions ne cerneraient pas Paris et ne videraient pas le trésor public ; l'industrie et le commerce de la France n'auraient pas reçu de graves atteintes ; toutes les combinaisons ministérielles enfin seraient faciles, simples, logiques ! Ceci est une grande leçon. Puisse nous n'être pas les seuls à en profiter ! Puisse le ministère n'avoir pas d'amis plus douteux que nous !

Un dernier mot à la Gazette de France, qui demande à savoir qui du Journal des Débats ou de la Presse est « l'organe du château ». Nous n'avons à faire ici de réponse qu'en notre nom, et notre réponse la voici : La Presse ne sait pas ce que c'est que le château, mais elle sait ce que c'est que la royauté ; elle sait que lorsque le trône s'écroule, l'échafaud s'élève, les églises sont profanées, les familles déclinées, les propriétés confisquées, les libertés publiques violées ! La Gazette de France outrage et attaque la royauté, la Presse la respecte et la défend !

On lit ce soir en tête du Messager :

« Le National prétend, ce matin, que M. le lieutenant-général Bugeaud est rappelé et qu'on va lui donner un successeur. Cette assertion et les insinuations que le National y rattache sont complètement fausses. « M. le général Bugeaud vient, sur sa demande, prendre part aux premiers travaux de la session, et son retour en Afrique aura lieu le plus promptement possible. La mission de M. le lieutenant-général de Rumigny n'est que provisoire et intérimaire. « M. le général Bugeaud a trop bien compris les intérêts de la colonie

FEUILLETON DE LA PRESSE. MÉMOIRES DE DEUX JEUNES MARIÉES (1). PREMIÈRE PARTIE. XXIV. Felipe à Louise.

Quand Dieu voit nos fautes, il voit aussi nos repentirs : vous avez raison, Louise. J'ai senti que je vous avais dépla sans pouvoir pénétrer la cause de votre zèle ; mais vous me l'avez expliquée, et vous m'avez donné de nouvelles raisons de vous adorer. Votre jalousie à la manière de celle du Dieu d'Israël m'a rempli de bonheur. Rien n'est plus saint et plus sacré que la jalousie. Oh ! mon bel ange gardien, la jalousie est la sentinelle qui ne dort jamais, elle est à l'amour ce que le mal est à l'homme, un véritable avertissement. Soyez jaloux de votre serviteur, Louise, plus vous le frapperez, plus il léchera, soumis, humble et malheureux, le bâton qui lui dit en frappant, combien vous tenez à lui. Mais hélas ! chère, si vous ne les avez pas aperçus, est-ce donc Dieu qui me tiendra compte de tant d'efforts pour vaincre ma timidité, pour surmonter les sentiments que vous avez crus faibles chez moi ? Oui, j'ai bien pris sur moi pour me montrer à vous comme j'étais avant d'aimer. On prenait plaisir auprès de moi, dans ma conversation à Madrid, et j'ai voulu vous faire connaître à vous-même ce que je valais. Est-ce une vanité ? vous l'avez bien punie ! Votre dernier regard m'a laissé dans un tremblement que je n'ai jamais éprouvé, même quand j'ai vu les forces de la France devant Cadix, et ma vie mise en question dans une hypocrite phrase de mon maître. Je cherchais la cause de votre déplaisir sans pouvoir la trouver, et je me désespérais de ce désaccord de votre pensée, car je dois agir par votre volonté, penser par votre pensée, voir par vos yeux, jouir de votre plaisir et ressentir votre peine, comme je sens le froid et le chaud. Pour moi, le crime et l'angoisse étaient ce défaut de simultanéité dans la vie de notre ame que vous avez faite si belle. Lui déplaire ?... ai-je répété mille fois depuis comme un fou.

(1) Voir la Presse des 26, 27, 28, 29, 30 novembre, 1^{er}, 2, 3, 4 et 5 décembre.

Ma noble et belle Louise, si quelque chose pouvait accroître mon dévouement absolu pour vous et ma croyance inébranlable en votre sainte conscience, ce serait votre doctrine qui m'est entrée au cœur comme une lumière nouvelle. Vous m'avez dit à moi-même mes propres sentiments, vous m'avez expliqué des choses qui se trouvaient confuses dans mon esprit. Oh ! si vous pensez punir ainsi, quelles sont donc les récompenses ? Mais m'avez-vous accepté pour serviteur suffisant à tout ce que je veux, car je tiens de vous une vie inespérée. Je suis vous, mon souffle n'est pas inutile, ma force a son emploi, de fût-ce qu'à souffrir pour vous. Je vous l'ai dit, je vous le répète, vous me trouvez toujours semblable à ce que j'étais quand je me suis offert comme un humble et modeste serviteur ! Oui, fussiez-vous déshonorée et perdue comme vous dites que vous pourriez l'être, ma tendresse s'augmenterait de vos malheurs volontaires ! J'essuierais les larmes, je les cicatrerais, je convainrais Dieu par mes prières que vous n'êtes pas coupable, et que vos fautes sont le crime d'autrui... Ne vous ai-je pas dit que je vous porte en mon cœur les sentiments si divers qui doivent être chez un père, une mère, une sœur et un frère ; que je suis avant toute chose une famille pour vous, tout et rien, selon vos vœux. Mais n'est-ce pas vous qui avez emprisonné tant de cœurs dans le cœur d'un amant ? Pardonnez-moi d'être de temps en temps plus amant que père et frère, en apprenant qu'il y a toujours un frère, un père derrière l'amant. Si vous pouviez lire dans mon cœur, quand je vous vois belle et rayonnante, calme et admirée au fond de votre voiture aux Champs-Élysées ou dans votre loge au théâtre ! Ah ! si vous saviez combien mon orgueil est peu personnel en entendant un éloge ar-raché par votre beauté, par votre maintien, et combien j'aime les incon-nus qui vous admirent ? Quand par hasard vous avez fleuri mon ame par un salut, je suis à la fois humble et fier, je m'en vais comme si Dieu m'avait béni, je reviens joyeux, et ma joie laisse en moi-même une longue trace lumineuse : elle brille dans les nuages de la fumée de ma cigarette ; et j'en sais mieux que le sang qui bouillonne dans mes veines est à vous. Ne savez-vous donc pas combien vous êtes aimée ? Après vous avoir vue, je reviens dans le cabinet où brille la magnificence sarrazine, mais où votre portrait éclaire tout, lorsque je fais jouer le ressort qui doit le rendre invisible à tous les regards, et je me lance alors dans l'infini de cette contemplation : je fais là des poèmes de bonheur. Du haut de dieux je découvre le cours de toute une vie que j'ose espérer ! Avez-vous quelquefois entendu dans le silence des nuits ou malgré le bruit du monde une voix résonner dans votre oreille adorée ? Ignorez-vous les mille prières qui vous sont adressées ? A force de vous contempler silencieusement, j'ai fini par découvrir la raison de tous vos traits, leur correspondance avec les perfections de votre ame ; je vous fais alors en es-

pagnois, sur cet accord de vos deux belles natures, des sonnets que vous ne connaissez pas, car ma poésie est trop au dessous du sujet, et je n'ose vous les envoyer. Mon cœur est si parfaitement absorbé dans le vôtre, que je ne sais pas un moment sans penser à vous, et si vous cessiez d'animer ainsi ma vie, il y aurait souffrance en moi. Comprenez-vous maintenant, Louise, quel tourment pour moi d'être bien involontairement la cause d'un déplaisir pour vous et de n'en pas deviner la raison ? Cette belle double vie était arrêtée, et mon cœur sentait un froid glacial. Enfin, dans l'impossibilité de m'expliquer ce désaccord, je pensais n'être plus aimé ; je revenais bien tristement, mais heureux encore, à ma condition de serviteur, quand votre lettre est venue et m'a rempli de joie. Oh ! grondez-moi toujours ainsi !

Un enfant, qui s'était laissé tomber, dit à sa mère : — Pardon ! en se relevant et lui déguisant son mal. Oui, pardon de lui avoir causé une douleur. Eh bien ! cet enfant, c'est moi : je n'ai pas changé, je vous livre la clé de mon caractère avec une soumission d'esclave ; mais, chère Louise, je ne ferai plus de faux pas. Tâchez que la chaîne qui m'attache à vous, et que vous tenez, soit toujours assez tendue pour qu'un seul mouvement dise vos moindres souhaits à celui qui sera toujours, Votre esclave, FELIPE.

XXV. Louise de Chauieu à Bénéde de l'Estorade.

Ma chère amie, toi qui l'es mariée en deux mois à un pauvre souffreteux de qui tu t'es faite la mère, tu ne connais rien aux effroyables péripéties de ce drame joué au fond des cœurs et appelé l'amour, où tout devient en un moment tragique, où la mort est dans un regard, dans une réponse faite à la légère ! J'ai réservé pour dernière épreuve à Felipe une terrible, mais décisive épreuve. J'ai voulu savoir si j'étais aimée quand même ! le grand et sublime mot des royalistes, et pourquoi pas des catholiques ? Il s'est promené avec moi sous les tilleuls au fond de notre jardin, comme je le désirais, et il n'a pas eu dans l'ame l'ombre même d'un doute. Le lendemain, j'étais plus aimée, et pour lui tout aussi grande, tout aussi pure que la veille ; il n'en avait pas tiré le moindre avantage. Oh ! il est bien Espagnol, bien Abencerrage. Il a gravi mon mur pour venir baiser la main que je lui tendais dans l'ombre, du haut de mon balcon ; il a failli se briser ; mais combien de jeunes gens en feraient autant ? Tout cela n'est rien : les chrétiens subissent d'effroyables martyres pour aller au ciel. Avant-hier au soir, j'ai pris le futur ambassadeur du roi à la cour d'Espagne, mon très honoré père, et je lui ai dit en souriant : — Monsieur,

et trop bien secondé les vues du gouvernement pour que la confiance qui l'a appelé au poste qu'il occupe puisse être ébranlée.

C'est avec regret que nous le disons ; mais le choix de M. le général de Rumigny ne nous paraît pas le meilleur qu'on pût faire. Il prêtera à des commentaires et à des critiques qu'il était au moins inutile de provoquer.

Le *Morning-Post*, la *Gazette d'état de Prusse*, la *Gazette de la Haute-Allemagne* et la *Gazette nationale*, qui nous arrivent aujourd'hui, continuent de s'occuper de la nomination de M. de Lamartine à la présidence de la chambre.

Le *Morning-Post* avance les faits en ces termes :
« M. de Lamartine a positivement accédé aux vœux de ses amis et sera porté candidat pour la présidence. Cette nouvelle a été reçue avec une satisfaction générale dans les salons ministériels. Les salons de M. de Lamartine vont devenir le rendez-vous de tout ce qui s'est fait un nom dans la science et dans la littérature, et ces réunions fréquentes sont d'autant plus désirables cette année, que les brillantes soirées de l'ambassadeur d'Autriche n'auront pas lieu cet hiver. »

La *Gazette d'état de Prusse* dit que « la nomination de M. de Lamartine à la présidence de la chambre doit être appuyée aussi bien par la gauche que par le parti conservateur. D'abord, parce que la noblesse et la générosité du caractère de M. de Lamartine inspirent la plus grande estime même à ceux qui ne partagent pas ses convictions politiques ; ensuite, parce que si la droite voit dans cette nomination une garantie pour elle, la gauche, de son côté, peut être convaincue d'avance que M. de Lamartine, par l'indépendance de sa position et de son caractère, n'obéira, comme président, qu'à sa conscience et à son devoir, et ne deviendra jamais l'instrument complaisant d'un cabinet quelconque. C'est ce qu'on a reproché plusieurs fois à M. Sauzet. »

Enfin, la *Gazette de la Haute-Allemagne* approuve hautement cette candidature, parce que, dit-elle, M. de Lamartine est « un de ces rares députés qui siègent à la chambre pour faire les affaires du pays et non pour soigner leurs propres intérêts. »

Voici en quels termes la *Revue de Paris* s'exprime dans son numéro de ce jour, sur la nomination de M. de Lamartine à la présidence de la chambre :

« Garder une exacte neutralité dans des circonstances délicates, voilà quel sera souvent le thème du ministère, et c'est ce qu'il faut déjà dans la question de la présidence. Il est très vrai qu'une fraction assez considérable des conservateurs est résolue à prendre tous les moyens pour écarter du fauteuil M. Sauzet. Rien, à coup sûr, de plus inoffensif que l'honorable député de Lyon ; envers chacun, il est poli, doux, complaisant. Cependant, pour conduire la chambre, ces qualités ne suffisent pas. Dans certaines questions de détail, et lorsque les discussions sont calmes, M. Sauzet préside sans encombre, ses observations ne manquent pas de justesse et sa parole d'éloquence ; mais, pour peu que le débat s'éleve et s'apassione, M. Sauzet se trouble, s'agit, enfin, dans la sphère politique, il n'est pas à son aise. Dans la dernière session, l'annonce d'une discussion sur les lettres fausement attribuées au roi lui avait causé un effroi indicible ; on se rappelle avec quelle promptitude peu digne il s'était hâté, aussitôt après le discours de M. Guizot, de déclarer que la chambre passait à l'ordre du jour. Ce pénible embarras avait si fort choqué les conservateurs, que plusieurs d'entre eux, à l'issue de la séance, déclarèrent à M. le ministre des affaires étrangères qu'ils ne pourraient plus se résoudre à donner leurs voix à M. Sauzet pour la présidence. Dès cette époque, sur les bancs de la droite, on chercha sérieusement un successeur à M. Sauzet, et plusieurs personnes songèrent à M. de Salvandy. On a même prétendu qu'une des considérations qui avaient déterminé le cabinet à faire de l'ancien ministre du 15 avril un ambassadeur avait été le désir de délivrer d'un concurrent sérieux au fauteuil soit M. Sauzet, qui est en possession, soit M. Dufaure, qui pouvait accepter la candidature. Voilà que tout à coup, à défaut de M. de Salvandy, le parti conservateur jette en avant le nom de M. de Lamartine, nom retentissant, dont l'écho sonore aura dû faire trembler M. Sauzet. Nous ne sommes pas bien convaincus que M. de Lamartine ait toutes les qualités nécessaires au président d'une grande assemblée ; mais nous ne sommes pas surpris qu'une portion de la chambre songe à lui donner ses suffrages. Il peut convenir aux partis d'oublier les dissidences politiques qui les séparent pour réunir leurs voix sur un homme qui, par l'éclat de son talent, honore son pays. C'est ainsi qu'à la constituante toutes les illustrations étaient successivement appelées au fauteuil.

« A cela, que dit le ministère ? Rien. Il n'a pas d'avis sur cette question. Il ne veut pas allier M. Sauzet, encore moins combattre M. de Lamartine. Il restera neutre. Cette abdicaton d'initiative et d'influence aura pour résultat inévitable de mettre le choix du président entre les mains de l'opposition. Une partie des conservateurs votant pour M. de Lamartine, une fraction des amis du ministère gardant leurs voix à M. Sauzet, il est évident que l'opposition fera l'élection en se portant de l'un ou l'autre côté. »

Par ordonnance du roi en date du 4 décembre, M. Janvier, membre de la chambre des députés, a été nommé conseiller d'état en service ordinaire en remplacement de M. Janet, décédé.

M. Vivien, qui, pendant qu'il était garde-des-sceaux, avait offert à M. Martin (du Nord) un siège à la cour de cassation, que celui-ci avait refusé, n'a pas accepté la place de conseiller d'état qui lui a été offerte.

Il se dit que c'est M. Rivet, ancien préfet du Rhône et conseiller d'état, qui s'est chargé de présenter, en son nom, les deux propositions ayant pour effet, l'une l'adjonction des capacités, et l'autre l'extension des incompatibilités.

LA POLITIQUE DES CHEMINS DE FER (1).

IV.

Les chemins de fer allemands n'ont pas été exécutés d'après un plan d'ensemble arrêté à l'avance. Voir dans les efforts individuels des états, une œuvre conçue sous l'influence d'une pensée commune, c'est méconnaître l'esprit de rivalité qui prévalait naguère au milieu des populations germaniques, c'est ne tenir aucun compte des inextricables difficultés qu'auraient eu à s'accorder des gouvernements si nombreux, si différents dans leur législation, dans leur constitution, si inquiets à l'apparition seule de l'innovation la plus légère.

Le gouvernement prussien, qui par sa politique habile et persévérante, est parvenu à opérer une révolution dans les idées allemandes, à substituer le principe de l'association au principe de l'isolement, n'a bien compris l'importance des chemins de fer que depuis deux années. Avant cette époque, il les tolérait plutôt qu'il ne les patronait.

Chacun a donc travaillé chez soi et pour soi, sans prendre souci des projets de ses voisins ; et cependant, du travail isolé de chacun est sorti une œuvre commune à tous, féconde pour tous. Le morcellement de l'Allemagne n'aura fait que hâter ce résultat. Chaque capitale est devenue un centre d'impulsion, l'indépendance des centres a produit l'émulation, ce puissant mobile de tout travail ; l'esprit fédératif qui se développe de jour en jour va faire le reste.

On peut à quelques égards regretter cette absence complète d'unité de vues. Cependant, à tout prendre, l'Allemagne a plus gagné que perdu en suivant cette route. Un plan combiné en 1837, au moment où ce pays s'est mis à l'œuvre, porterait infailliblement le cachet de l'idée parfaitement fautive que l'on se faisait alors des chemins de fer. On aurait établi des communications rectilignes au grand détriment des localités intermédiaires laissées à l'écart, on aurait voulu tracer de prime abord des voies distinctes pour desservir chaque grande cité frontière, on serait en un mot passé par toutes les erreurs qui figurent dans le réseau proposé aux chambres françaises en 1838.

Au point où en est aujourd'hui la question, et après les dures leçons de l'expérience, ces erreurs sont beaucoup moins à craindre. La conception d'un plan d'ensemble reste cependant encore une œuvre de première difficulté, et l'on peut ajouter, dans le cas particulier de la France, une œuvre de première nécessité.

Un plan d'ensemble bien mûri doit remplir les quatre conditions suivantes :

Faire droit aux besoins généraux du pays en ménageant autant que possible les intérêts des localités ; — être conforme au principe de juste répartition ; — satisfaire aux nécessités nouvelles de la stratégie ; — se plier aux exigences des lois naturelles, qui proscrirent les pentes et les courbes au-delà d'une certaine limite.

Un plan d'ensemble doit s'appuyer avant tout sur une combinaison financière assez forte, assez féconde pour assurer, dans un temps raisonnable, l'exécution de toutes ses parties, et éviter une fois au moins au pays le retour des scandaleuses exploitations de la bourse.

Et, je le répète, il faut remplir toutes ces conditions presque inconciliables, il faut étudier avec grand soin les arguments d'état qui peuvent décider le sacrifice partiel des unes, le maintien intégral des autres, si l'on veut obtenir les sympathies du pays et le suffrage des chambres.

Cette tâche est immense. Mal comprise, incomplètement remplie, elle peut faire à la France un présent des plus funestes, elle peut entraîner un nouveau rejet du projet de loi sur les chemins de fer. Or dans les circonstances actuelles et sans parler des dangers qu'il y aurait pour notre commerce, pour notre sécurité, dans une plus longue inaction, après le retentissement que viennent d'avoir au dehors les projets de M. Teste et l'espèce de surprise admirative qu'ils ont excitée en notre faveur, un avortement nouveau nous perdrait à jamais dans l'esprit des nations étrangères.

En reportant aux chambres un projet général de chemins de fer,

(1) Voir la *Presse* des 21, 28 et 30 novembre.

M. le ministre des travaux publics assume donc sur sa tête une immense responsabilité. Nous savons qu'il a compris cette situation, et nous le louons hautement d'avoir su puiser dans son patriotisme un courage égal au péril qu'il veut affronter. Ce que nous connaissons des bases générales de son projet, nous prouve l'étude consciencieuse et réfléchie qu'il a faite de la matière. Mais les bases générales d'exécution une fois acceptées par les chambres ; la construction des grandes lignes par l'état, qui n'a plus d'ailleurs aujourd'hui d'adversaire redoutable, une fois admise, il faudra arriver à l'application, formuler le tracé, et nous ne craignons pas de dire : là se trouve la partie la plus délicate, la plus irritante, en deux mots la pierre angulaire du projet.

Cependant, tout complexe que semble au premier abord ce problème, en le divisant, — et il ne peut être bien résolu que divisé, — il s'éclaircit, il se simplifie, et le résultat final prend dès lors un caractère imposant de grandeur et d'utilité.

Je m'explique. Le ministre des travaux publics demande à ses collègues de la guerre et de la marine un rapport détaillé, avec pièces justificatives et plans à l'appui, sur le rôle que peuvent jouer les chemins de fer dans le système défensif général du royaume et sur le tracé le plus convenable à leur donner d'un point de vue purement militaire. Il adresse une question analogue à son collègue de l'agriculture et du commerce, qui, de son côté, s'enquiert des intérêts qu'il est le plus urgent de secourir, des débouchés nouveaux que réclame telle ou telle industrie, des centres de production qui ont besoin de houille, de matières premières, des asselements où l'on pourrait porter avec fruit des marnes, de la chaux, des directions dans lesquelles on peut attirer avec avantage le commerce de transit, etc. Ce travail donne lieu à un second tracé distinct du premier sur plusieurs chefs.

Le tracé militaire et le tracé commercial deviennent pour les ponts et chaussées la base d'études sommaires constatant la possibilité ou la non possibilité de les exécuter, et indiquant le montant approximatif de la dépense. Le ministre des travaux publics fait également rédiger par ses ingénieurs, un tracé dans lequel les chemins de fer sont envisagés du seul point de vue de la question d'art et de l'économie de l'exécution.

Ces trois tracés sont alors soumis aux délibérations du conseil des ministres, les branches qui leur sont communes sont purement adoptées, les autres deviennent l'objet d'une discussion approfondie, dans laquelle chaque membre fait valoir les arguments qui lui paraissent militer en faveur de l'une ou l'autre direction. Le conseil fait un choix. Quand toutes les lignes ont été ainsi examinées, on a formé le réseau définitif qui doit être soumis aux chambres.

Alors s'élève la question financière, dans laquelle on règle la somme annuelle que le gouvernement peut affecter aux travaux de chemins de fer. La nécessité de répartir la dépense sur un grand nombre d'exercices conduit à l'examen de la question de priorité qui doit être avant tout décidée par les justes exigences de notre influence, et subséquemment par des considérations de justice et d'égalité de répartition entre les diverses parties du territoire.

Telle est l'esquisse générale du cadre que le gouvernement doit remplir, et bien remplir, s'il veut être sûr du succès. Il faut que le travail destiné aux chambres se compose de tous ces rapports, qu'il renferme un exposé sommaire des motifs déterminants en faveur de chacune des lignes adoptées. Il faut que des tableaux statistiques bien complets donnent une idée grossière des produits probables de chaque chemin ; il faut enfin que des cartes, à une échelle raisonnable, mettent chaque député en état d'apprécier les avantages que tirera du réseau complété l'arrondissement qu'il représente.

Cette netteté, cette franchise, sont de beaucoup préférables au système qui laisserait tout dans le vague pour flatter les espérances de tout le monde. Qu'on ne s'y trompe pas, c'est le vague qui a frappé de mort la loi de 1838.

Il y aurait, d'ailleurs, profit pour tout le monde à suivre ce programme : profit pour le gouvernement qui ne saurait donner trop d'importance aux questions d'intérêt matériel ; profit pour les chambres qui soupçonnent à peine l'influence future de la circulation rapide et économique ; profit pour le pays, si arriéré en matière de chemins de fer.

Le pays croit qu'il a plus d'avantage à creuser des canaux qu'à créer des chemins de fer, tandis que les chemins de fer l'emportent sur les canaux, au point de vue de la vitesse aussi bien qu'au point de vue du bon marché des transports. Le pays croit que les chemins de fer ralentiront l'achèvement des routes départementales, des chemins vicinaux, tandis qu'ils seront le plus énergique stimulant en faveur des unes et des autres. Le pays croit que les chemins de fer ne profitent qu'aux grandes villes, pendant qu'ils profitent à toutes les

pour un petit nombre d'amis, vous mariez au neveu d'un ambassadeur votre chère Armande, à qui cet ambassadeur, désireux d'une telle alliance et qui l'a méritée assez longtemps, assure au contrat de mariage son immense fortune et ses titres après sa mort en donnant, dès à présent, à ses deux époux cent mille livres de rente, et reconnaissant à la future une dot de huit cent mille francs. Votre fille pleure, mais elle plie sous l'ascendant irrésistible de votre majestueuse autorité paternelle. Quelques médisans disent que votre fille cache sous ses pleurs une âme intéressée et ambitieuse. Nous allons ce soir à l'Opéra dans la loge des gentilshommes, et M. le baron de Macumer y viendra.

— Il ne va donc pas ? me répondit mon père en souriant et me traitant de sa ambassadeur.

— Vous prenez Clarisse Harlowe pour Figaro ! lui ai-je dit en lui jetant un regard plein de dédain et de raillerie. Quand vous m'aurez vu la main droite dégantée, vous démentirez ce bruit impertinent, et vous vous en montrerez offensés.

— Je puis être tranquille sur ton avenir : tu n'as plus la tête d'une fille que Jeanne d'Arc n'avait le cœur d'une femme. Tu seras heureuse, tu n'aimeras personne et te laisseras aimer !

Pour cette fois, j'éclatai de rire.

— Qu'as-tu, ma petite coquette ? me dit-il.

— Je tremble pour les intérêts de mon pays... Et voyant qu'il ne me comprenait pas, j'ajoutai : à Madrid !

— Vous ne sauriez croire à quel point, au bout d'une année, cette religieuse se moque de son père, dit-il à la duchesse.

— Armande se moque de tout, répliqua ma mère en me regardant.

— Que voulez-vous dire ? lui demandai-je.

— Mais vous ne craignez pas même l'humidité de la nuit, qui peut vous donner des rhumatismes, dit-elle en me lançant un nouveau regard.

— Il est bien temps de la marier, dit mon père, et ce sera, je l'espère, avant mon départ.

— Oui, si vous le voulez, lui ai-je répondu simplement.

Deux heures après, ma mère et moi, la duchesse de Maufrigneuse et Mme d'Espard, nous étions comme quatre roses sur le devant de la loge. Je m'étais mise de côté, ne présentant qu'une épaule au public et pouvant tout voir sans être vue dans cette loge spacieuse qui occupe un des deux pans coupés au fond de la salle, entre des colonnes. Macumer est venu, s'est planté sur ses jambes et a mis ses jumelles devant ses yeux pour pouvoir me regarder à son aise. Au premier entr'acte, est entré celui que j'appelle le roi des Ribauds, un jeune homme d'une beauté féminine. Le comte Henri de Marsay s'est produit dans la loge avec une épigramme dans les yeux, un sourire sur les lèvres, un air joyeux sur toute la figure. Il a fait les premiers compliments à ma mère, à Mme d'Espard, à la du-

chesse de Maufrigneuse, au comte d'Esgrignon et de Saint-Héren, puis il me dit : — Je ne sais pas si je serai le premier à vous complimenter d'un événement qui va vous rendre un objet d'envie.

— Ah ! un mariage, ai-je dit. Est-ce une jeune personne si récemment sortie du couvent qui vous apprendra que les mariages dont on parle ne se font jamais !

M. de Marsay s'est penché à l'oreille de Macumer, et j'ai parfaitement compris, par le seul mouvement des lèvres, qu'il lui disait : — Baron, vous aimez peut-être cette petite coquette qui s'est servi de vous ; mais comme il s'agit de mariage et non d'une passion, il faut toujours savoir ce qui se passe.

Macumer a jeté sur l'officieux médisant un de ces regards qui, selon moi, sont un poème, et lui a répliqué quelque chose comme : — Je n'aime point de petite coquette ! d'un air qui m'a si bien ravi, que je me suis dégantée en voyant mon père. Felipe n'avait pas eu la moindre crainte ni le moindre soupçon. Il a bien réalisé tout ce que j'attendais de son caractère : il n'a foi qu'en moi, le monde et ses mensonges ne l'atteignent pas. L'Abencerrage n'a pas sourcillé, la coloration de son sang bleu n'a pas teint sa face olivâtre. Les deux jeunes comtes sont sortis. J'ai dit alors en riant à Macumer : — M. de Marsay vous a fait une épigramme sur moi.

— Bien plus qu'une épigramme, a-t-il répondu, un épithalame.

— Vous me parlez grec ! lui ai-je dit en souriant et le récompensant par un certain regard qui lui fait toujours perdre contenance.

— Je l'espère bien ! s'est écrié mon père, en s'adressant à Mme de Maufrigneuse. Il court des commérages infâmes. Aussitôt qu'une jeune personne va dans le monde, oh ! à la rage de la marier, et l'on invente des absurdités ! Je ne marierai jamais Armande contre son gré ! Je vais faire un tour au foyer, car on croirait que je laisse courir ce bruit là pour donner l'idée de ce mariage à l'ambassadeur ! Et la fille de César doit être encore moins soupçonnée que sa femme, qui ne doit pas l'être du tout.

La duchesse de Maufrigneuse et la marquise d'Espard regardèrent d'abord ma mère, puis le baron d'un air pétillant, narquois, rusé, plein d'interrogations contenues. Ces fines couleuvres ont fini par entrevoir quelque chose. De toutes les choses secrètes, l'amour est la plus publique, et les femmes l'exhalent, je crois. Aussi, pour le bien cacher, une femme doit-elle être un monstre ! Nos yeux sont encore plus bavards que ne l'est notre langue. Après avoir joui du délicieux plaisir de trouver Felipe aussi grand que je le souhaitais, j'ai naturellement voulu davantage. J'ai fait alors un signal convenu pour lui dire de venir sous ma fenêtre par le dangereux chemin que tu connais. Quelques heures après, je l'ai trouvé droit comme une statue, collé le long de la muraille, la main appuyée à l'angle du balcon de ma fenêtre, étudiant les reflets de la lumière de mon ap-

partement. — Mon cher Felipe, lui ai-je dit, vous avez été bien, ce soir : vous vous êtes conduit comme je me serais conduite moi-même si l'on m'eût appris que vous faisiez un mariage.

— J'ai pensé que vous m'eussiez instruit avant tout le monde, a-t-il répondu.

— Et quel est votre droit à ce privilège ?

— Celui d'un serviteur dévoué.

— L'êtes-vous, vraiment ?

— Oui, dit-il, et je ne changerai jamais.

— Eh ! bien, si ce mariage était nécessaire, si je m'y résignais...

La douce lueur de la lune a été comme éclairée par les deux regards qu'il a lancés sur moi d'abord, puis sur l'espèce d'abîme que nous faisait le mur ; il a paru se demander si nous pouvions mourir ensemble écrasés ; mais après avoir brillé comme un éclair sur sa face et jailli de ses yeux, ce sentiment a été comprimé par une force supérieure à celle de la passion.

— L'Arabe n'a qu'une parole, a-t-il dit d'une voix étranglée. Je suis votre serviteur et vous appartiens : je vivrai toute ma vie pour vous.

La main qui tenait le balcon m'a paru mollir, j'y ai posé la mienne, en lui disant : — Felipe, mon ami, je suis par ma seule volonté votre femme dès cet instant. Allez me demander, dans la matinée, à mon père ; il veut garder ma fortune ; mais vous vous engagerez à me la reconnaître au contrat sans l'avoir reçue, et vous serez sans aucun doute agréé. Je ne suis plus Armande de Chauvieu ; descendez promptement, Louise de Macumer ne veut pas commettre la moindre imprudence.

Il a pâli, ses jambes ont fléchi, il s'est élançé d'environ dix pieds de haut, à terre, sans se faire le moindre mal ; mais après m'avoir causé la plus horrible émotion ; il m'a salué de la main et a disparu. Je suis donc aimée, me suis-je dit, comme une femme ne le fut jamais ! Et je me suis endormie avec une satisfaction enfantine : mon sort était à jamais fixé. Vers deux heures, mon père m'a fait appeler dans son cabinet où j'ai trouvé la duchesse et Macumer. Les paroles s'y sont très gracieusement échangées. J'ai tout simplement répondu que si M. Hénarez s'était entendu avec mon père, je n'avais aucune raison de m'opposer à leurs désirs. Là-dessus, ma mère a retenu le baron à dîner, après quoi, nous avons été tous quatre nous promener au bois de Boulogne. J'ai regardé très railleusement M. de Marsay quand il a passé à cheval, car il a remarqué Macumer et mon père sur le devant de la calèche.

Mon adorable Felipe a fait ainsi refaire ses cartes : — HENAREZ, des ducs de Soria, baron de Macumer.

Tous les matins, il m'apporte lui-même un bouquet d'une délicieuse magnificence au milieu duquel je trouve toujours une lettre qui contient un sonnet espagnol à ma louange, fait par lui pendant la nuit.

localités traversées ou seulement avoisinées, dans la mesure de leur activité; le pays attache beaucoup trop d'importance à la conservation d'un transit qu'il ne possède pas, beaucoup trop peu à des transports intérieurs dont il a le monopole; le pays, enfin, a mille préjugés, qu'une déclaration solennelle du gouvernement peut seule dissiper.

Cette déclaration est d'ailleurs devenue nécessaire si l'on veut que les départements attachent aux voies dont on va les doter toute l'importance qu'elles méritent; que les intérêts positifs, aussi bien dans la presse départementale que dans la presse parisienne, fassent diversion aux diatribes de la polémique des phrases et des non sens, si l'on veut enfin dignement inaugurer la politique glorieuse des chemins de fer.

EDMOND TEISSERENC.

La dernière malle des Indes n'a pas apporté cette fois des nouvelles de la Chine. On suppose que sir Henry Pottinger et l'amiral Pottinger se sont trop avancés dans l'intérieur de la Chine pour que leurs nouvelles aient pu arriver aux Indes au moment du départ du dernier courrier.

Actes officiels.

GUERRE. — Par décision royale du 28 novembre, M. le maréchal-de-camp de Bar est nommé chef d'état-major de l'armée d'Algérie, emploi qui était resté vacant depuis le retour en France de M. le général de Tarlé.

— Par une décision royale du 11 du même mois, M. le maréchal-de-camp de Rostolan, commandant une brigade d'infanterie à Paris, est chargé d'inspecter les bataillons et dépôts de chasseurs à pied dans l'intérieur.

— Une décision ministérielle du 26 novembre porte qu'il sera formé à Perpignan, une commission pour la contre-visite des militaires de l'armée d'Algérie qui, arrivant en France avec des congés de convalescence, demandent à jouir de la solde entière.

LÉGION D'HONNEUR. — Le Bulletin des Lois contient une ordonnance royale qui règle les recettes de la Légion d'Honneur, pour l'exercice 1842, à la somme de 7 millions 856,698 fr.

Nouvelles et faits divers.

Paris. — Le congé accordé à M. le général Bugeaud, sur sa demande, est fixé à deux mois. C'est par erreur qu'on a annoncé qu'il devait durer pendant tout le temps de la session des chambres. La famille du général ne quittera point l'Algérie.

— M. Polding, vicaire apostolique de la Nouvelle Hollande, est arrivé à Paris. Ce prélat se rend à Rome pour les affaires de sa mission.

— Le conseil-général de la ville de Paris vient de donner aux protestants, pour en faire un temple, l'entrepôt de la douane, situé rue Cbauchat.

— Le roi vient de faire prendre pour ses bibliothèques particulières, plusieurs exemplaires de la traduction en vers de l'*Odyssée*, par M. Bignan.

— Le Théâtre de l'Odéon paraît vouloir tenir tout ce que son programme avait promis et mériter dignement son titre de *second Théâtre Français*. Quoiqu'ouvert depuis bien peu de temps, ce théâtre a donné déjà de nombreuses preuves de sa sympathie pour les jeunes littérateurs qui, s'ils ne devaient compter que sur MM. les comédiens de la rue Richelieu, courraient grand risque de ne produire que des œuvres de mérite stériles et inconnues. L'Odéon veut faire plus encore; il cherche à attirer à lui les auteurs qui, étant en possession d'une réputation méritée par de nombreux et légitimes succès, ne veulent pas s'exposer à subir les petites satisfactions d'amour-propre, les petites vengeances féminines, les petits calculs d'intérêt de messieurs et mesdames les sociétaires de la Comédie Française. Nous apprenons qu'une députation des artistes de l'Odéon s'est rendue ces jours derniers chez M. de Balzac pour lui demander une pièce, et que cette démarche aussi honorable pour ceux qui en ont eu l'idée, que pour celui qui en a été l'objet, a été couronnée d'un plein succès.

M. de Balzac a remis à l'Odéon le manuscrit d'une pièce intitulée : *les Ressources de Quinola*, qui va être mise sur-le-champ en répétition et qu'on espère pouvoir représenter dans le courant de janvier.

L'action a lieu en Espagne, et à une époque qui doit faire présumer que cette pièce de M. de Balzac n'aura pas le sort de sa première production théâtrale. Le principal rôle sera confié au beau talent de Mme Dorval, que MM. les comédiens ordinaires du roi n'ont pas su s'attacher.

Il y a dans le fait de cette représentation une bonne résolution de la part du Théâtre de l'Odéon; il y a du courage de la part d'un auteur aussi haut placé que l'est M. de Balzac dans la littérature, à risquer, après le sort de *Faust*, une nouvelle pièce sur la scène de l'Odéon, dans les conditions où le théâtre se trouve placé. Le public le jugera sans doute ainsi; il ne reculera certainement pas devant la nécessité de passer les ponts pour encourager une tentative qui mériterait toutes ses sympathies, ne dut-elle avoir pour résultat que de consolider l'institution de second Théâtre Français, et d'éclairer un peu MM. les sociétaires de la rue Richelieu sur les dangers de l'orgueil et de l'impénitence finale auxquels ils n'ont échappé que par le secours inattendu d'une jeune tragédienne; mais qui reparaitront plus menaçants que jamais le jour où ils s'aliéneront ce grand talent, comme ils l'ont déjà fait de tant d'autres.

Départemens. — **GARD.** — *Alais, 1^{er} décembre.* — L'administration municipale vient de créer une école de chant; pour y être admis, les jeunes gens doivent avoir atteint leur dixième année.

GRONDE. — *Bordeaux, 2 décembre.* — Le *Mémorial bordelais* donne le

démenti le plus formel aux journaux de Paris qui, en annonçant la faillite de la maison A. Bilguerier et C^o, ont ajouté que cette maison se trouvait à la tête des entreprises du pont de Cubzac et du chemin de fer de la Teste. Il est de notoriété à Bordeaux, qu'elle est toujours restée étrangère à ces deux grandes affaires, et n'y a jamais exercé la moindre influence. Comme il y aurait presque de la malveillance à accréditer une pareille erreur, le *Mémorial bordelais* déclare que les honorables maisons de commerce qui ont été et sont encore à la tête de ces deux entreprises, sont aujourd'hui, comme auparavant, en possession de l'estime et de la considération dont elles ont été toujours entourées.

RHONE. — *Lyon, 5 décembre.* — Un de ces événements qui n'ont ordinairement lieu que dans les forêts et dans les endroits déserts, vient de se passer sur la grande route si fréquentée de Lyon en Italie, et à la porte d'une ville de 250,000 habitants. Avant-hier au soir, la diligence de MM. Bonafous, qui fait le service de Lyon à Turin, et qui était partie, selon la coutume, de la rue Neuve à neuf heures et demie, arrivait, à dix heures, un peu au-delà de St-Denis-le-Bron, dans un endroit de la route enfoncé et isolé de toute habitation, lorsque cinq hommes se présentant subitement, arrêtaient les chevaux et donnaient à tout le monde, postillon, conducteur et voyageurs, l'ordre de mettre pied à terre.

Les cinq voleurs étaient armés de fusils, de pistolets et de couteaux-poignards; il n'y avait pas moyen de résister; on obéit. Alors trois de ces hommes gardent à vue toutes les personnes qui venaient de descendre, tandis que les autres fouillaient les caissons de la voiture et s'emparaient de divers sacs contenant des groupes d'or et d'argent pour la somme de 25,700 fr.; ensuite, les voleurs font remonter chacun à sa place et ordonnent au conducteur de continuer sa route. Celui-ci a remarqué que les voleurs l'ont suivi jusque près de Saint-Laurent pour l'empêcher de retourner sur ses pas et d'avertir la police. Ils ont disparu tout à coup au travers de la campagne. Ils avaient eu soin, comme on le pense, de se déguiser de manière à n'être pas reconnus. Leur visage était noirci; ils avaient de larges chapeaux rabattus sur les épaules, et chacun d'eux portait un jupon. La justice fait les recherches les plus actives pour découvrir les auteurs de ce vol audacieux.

— Par suite de la pluie tombée ces jours-ci, la Saône menace de nouveau d'inonder les quais de Lyon.

Etranger. — **ANGLETERRE.** — *Londres, 5 décembre.* — Nous apprenons que la reine a annoncé l'intention de faire ses relevailles dimanche prochain; la cérémonie aura lieu dans la chapelle de Buckingham-Palace. Le baptême n'aura lieu qu'au mois de février.

— Le grand jury a mis en accusation M. Beaumont-Smith pour l'affaire des bons de l'échiquier. Demain doit s'ouvrir le procès.

SUISSE. — *Genève, 50 novembre.* — Le conseil représentatif est convoqué pour demain. Le conseil-d'état lui présentera le projet de loi sur l'élection des députés qui doivent composer l'assemblée constituante.

La tranquillité ne paraît pas encore bien rétablie à Genève. Le conseil d'état reconnaît, dans une proclamation du 28, qu'une vague inquiétude continue à régner dans cette ville.

GRÈCE. — *Athènes, 13 novembre.* — Immédiatement après le retour du roi Othon à Athènes, le gouvernement grec a remis à l'ambassadeur ottoman une note conçue dans les termes les plus conciliants, et qui ne permet pas de douter que les différends qui se sont élevés entre les deux gouvernements ne se terminent d'une manière amicale. On annonce à M. Massuras que l'on s'empressera de faire droit à tous les griefs articulés par la Porte-Ottomane, et surtout de régler la question de territoire. Le sultan veut que les Turcs qui possèdent des biens dans Vainfa, Thèbes et la Thessalie soient expropriés avec indemnité, à moins qu'on ne veuille leur assurer la jouissance de leurs droits. Tout permet d'espérer que les difficultés s'aplaniront sans collision.

TURQUIE. — *Beyrouth, 20 novembre.* — Les Druses ont commis d'effroyables cruautés contre les chrétiens, les pourchassant dans toutes les directions et brûlant un grand nombre de leurs villages au sud de Beyrouth. Ils ont porté leurs ravages au nord jusqu'à Zahlé, et ils avaient l'intention de faire une descente sur cette place; mais les troupes turques avaient pris position dans le voisinage, et c'est leur présence sans doute qui a empêché la destruction de cette ville. En ce moment les hostilités ont cessé, et l'on a tout lieu d'espérer que cette fatale guerre va finir, les Druses étant retournés chez eux. La ville de Beyrouth est remplie de montagnards qui y ont cherché un refuge, et plus particulièrement les individus composant la partie pacifique de la population, tels que les vieillards, les femmes et les enfants.

Tribunaux.

APPAIRE DE LA GAZETTE DU DAUPHINÉ. — Voici le texte de l'important arrêt rendu par la cour sur l'incident relatif à l'inviolabilité royale :

« Vu l'art. 12 de la charte portant que la personne du roi est inviolable et sacrée ;

« Vu l'art. 9 de la loi du 17 mai 1819 ;

« Attendu que ces dispositions ont pour objet non seulement de mettre le roi au dessus de toute responsabilité, quant aux actes de son gouvernement, mais encore de protéger, dans l'intérêt du pays, l'institution royale contre toute imputation qui, en attaquant même la vie privée, pourrait blesser la dignité de la personne du roi, affaiblir le respect dont elle doit être entourée et compromettre ainsi l'un des fondemens de notre état politique ;

« Attendu que l'admissibilité d'une preuve tendant à établir la vérité des imputations faites à la personne du roi, supposerait un doute et amènerait des discussions contraires à la dignité royale; que d'ailleurs nul tribunal ne serait compétent pour prononcer sur des faits dans lesquels l'honneur de la royauté serait intéressé; que les imputations faites à la personne du roi ont été rangées par la loi de 1819 dans une classe à part, sous la dénomination particulière d'offense, dans le but clairement exprimé par le législateur, d'empêcher que la faculté de prouver, accordée à l'égard des fonctionnaires publics, ne soit étendue aux imputations dont la personne du roi serait l'objet,

imputations que la loi réputé fausses par cela seul qu'elles sont offensantes ;

« Attendu qu'il importe peu que ces imputations aient rapport à des faits qui seraient antérieurs à l'avènement au trône. Que la distinction faite par la défense entre la vie du roi et la vie du duc d'Orléans est inadmissible, parce que les actions du duc d'Orléans et celles du roi appartenant à la même personne, les imputations faites au prince, en supposant une intention blessante, offensent nécessairement le roi, et rentrent par là même dans la disposition de l'art. 9 de la loi précitée ;

« Attendu que cette distinction est dès lors évidemment contraire à l'esprit comme au texte de l'art. 12 de la charte constitutionnelle, et que l'art. 514 du Code d'instruction criminelle ne permet pas qu'elle soit plaidée ;

« Attendu que les articles soumis au jury ne sont point incriminés, à raison de ce qu'il y est articulé que Didier a conspiré pour élever au trône le duc d'Orléans, sans que le prince ait eu connaissance du complot, mais parce qu'il y est énoncé que le duc d'Orléans aurait connu la conspiration et y aurait pris part; qu'il est sans utilité pour la défense d'établir que le complot dont il s'agit avait, à l'insu de ce prince, le but qu'elle lui suppose; que, d'un autre côté, cette preuve doit être interdite parce qu'elle serait un moyen de parvenir à une autre preuve qui est contraire aux principes ci-dessus établis ;

« Attendu que la lettre de Simon Didier appartient à la cause puisqu'elle a été poursuivie sous la même inculpation que les articles incriminés, et qu'un arrêt l'a déclarée non coupable ;

« Par ces motifs,

« Oui le ministère en ses conclusions et le défenseur en ses observations, « La cour dit n'y avoir lieu de maintenir la parole au conseil du prévenu, tant pour établir une distinction entre le roi et le duc d'Orléans sous le rapport de l'inviolabilité, que pour discuter ou prouver les deux points indiqués dans les conclusions,

« Autorise la lecture de la lettre de Simon Didier. »

APPAIRE DE PRESSE. — *La Gazette d'Avignon* a comparu, jeudi dernier, devant le tribunal de police correctionnelle de Clermont, prévenue d'avoir rendu un compte infidèle et injurieux pour le tribunal, du procès d'un ouvrier arrêté à la suite des troubles de septembre. M. Besse, procureur du roi, portait la parole comme organe du ministère public. Le tribunal, après avoir entendu les plaidoiries, a renvoyé à huitaine pour le prononcé du jugement.

APPAIRE DE LA VILLETTE. — La cour d'assises des Bouches-du-Rhône a continué, dans son audience du 30 novembre, les débats de l'affaire relative au complot républicain de Marseille.

La cour a terminé l'interrogatoire des accusés de la catégorie de Carpentras et de celle d'Avignon, et commencé l'interrogatoire des accusés de la catégorie d'Orange.

TROUBLES DE TOULOUSE. — Le jugement de l'affaire relative aux troubles de louse a continué devant la cour d'assises des Basses-Pyrénées.

Théâtres, fêtes et concerts.

Aujourd'hui, à l'Opéra, la reprise de *Don Juan*, de Mozart. — Les répétitions du *Chevalier de Malte* ont été suspendues cette semaine. Le 4^e acte n'est pas encore tout à fait appris, et c'est à peine si on a remis aux artistes les morceaux qu'ils doivent chanter dans le cinquième. Cet opéra ne pourra guère être joué avant la fin du mois.

— L'Opéra-Comique annonce pour ce soir la *Dame blanche*, chantée par Masset, Mocker, Grand, Mmes Bossi et Potier. — *Blanche de Méran* et *le Diable à l'école*, deux pièces en un acte, ne tarderont pas à être représentées.

— L'Odéon a repris hier *Luxe et indigence*, l'un des meilleurs ouvrages de M. d'Epigny. Saint-Léon, qui remplissait le principal rôle; s'est montré comédien habile et consciencieux. La pièce, bien qu'il soit peu galant de le dire, n'a guère faibli que du côté des femmes.

— La Porte-Saint-Martin voit renaitre ses beaux jours d'autrefois, grâce à la composition littéraire de son répertoire et au talent des artistes supérieurs qu'elle possède. Bocage et Clarence, dans *Jeanne le Breton*, recueillent tous les soirs une ample moisson de bravos.

Spectacles du 6 décembre.

- 7 h. 1/2. **OPÉRA.** — Don Juan.
7 h. 1/2. **FRANÇAIS.** — Iphigénie, le Médecin malgré lui.
7 h. 1/2. **OPÉRA-COMIQUE.** — Les Deux Voleurs, la Dame blanche.
6 h. 1/2. **ODÉON.** — Don Juan, un Jeune Homme.
6 h. 3/4. **VAUDEVILLE.** — Trois Oufis dans un panier, l'Ingénue de Paris, l'Aveugle et son bâton, un Monsieur et une Dame.
6 h. 1/2. **GYMNASE.** — La Reine de 16 ans, les Fées de Paris, Mon Gendreau.
7 h. 1/2. **VARIÉTÉS.** — Le Dîner de Madelon, les Abeilles, Endymion, la Courtisane.
6 h. 3/4. **PALAIS-ROYAL.** — Les trois Beau Frères, le Vicomte de Létoriers, Cabochard.
6 h. 1/2. **PORTE SAINT-MARTIN.** — Cartouche, Jeannie le Breton.
6 h. 1/2. **AMBIGU-COMIQUE.** — Novices à Dragon, Paul et Virginie.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

ASSEMBLÉE DE CRÉANCIERS. — Lundi 6 décembre. — Néerland, febr. de produits calmiques; c. 61. 11 h. — Soane, traiteur; c. 61. 11 h. — Lisch, boulanger; c. 61. 11 h. — Lauras, tailleur; c. 61. 11 h. — Blanchet, horloger; c. 61. 11 h. — Lenoire, anc. menuisier en bordures; synd. 11 h. — Clausard, bijoutier; synd. midi. — Aubin, lamette; remise à huitaine, midi. — Verbettes fils, entrepr. de bâtimens et maître d'hôtel; synd. 11 h. — Wahi, chémitier; c. 61. 11 h. — Byron, restaurateur; c. 61. 11 h.

L'un des propriétaires-gérans: DUJARIER.

Paris. — Imprimerie de BETHUNE et FLON, 36, rue de Vaugirard.

Pour ne pas grossir ce paquet, je l'envoie comme échantillon, le premier et le dernier de ses sonnets, que j'ai traduits mot à mot en te les mettant vers par vers.

PREMIER SONNET.

Plus d'une fois, couvert d'une mince veste de soie,
L'épée haute, sans que mon cœur battit une pulsation de plus,
J'ai attendu l'assaut du taureau furieux,
Et sa corne plus aiguë que le croissant de Phébé ;

J'ai gravi, fredonnant une séguedille andalouse,
Le telus d'une redoute sous une pluie de fer ;
J'ai jeté ma vie sur le tapis vert du hasard
Sans plus m'en soucier que d'un quadruple d'or.

J'aurais pris avec la main les boulets dans la gueule des canons ;
Mais je crois que je deviens plus timide qu'un lièvre aux aguets,
Qu'un enfant qui voit un spectre aux plis de sa fenêtre ;

Car lorsque que tu me regardes avec ta douce prunelle,
Une sueur glacée couvre mon front, mes genoux se dérobent sous moi,
Je tremble, je recule, je n'ai plus de courage.

DEUXIÈME SONNET.

Cette nuit, je voulais dormir pour rêver de toi ;
Mais le sommeil jaloux fuyait mes paupières ;
Je m'approchai du balcon, et je regardai le ciel :
Lorsque je pense à toi, mes yeux se tournent toujours en haut.

Phénomène étrange, que l'amour peut seul expliquer,
Le firmament avait perdu sa couleur de saphir ;
Les étoiles, diamans éteints dans leurs montures d'or,
Ne lançaient que des éclats mortes, des rayons refroidis.

La lune, nettoyée de son fard d'argent et de lis,
Roulait tristement sur le morne horizon,
Car tu as dérobé au ciel toutes ses splendeurs ;

La blancheur de la lune luit sur ton front charmant,
Tout l'azur du ciel s'est concentré dans tes prunelles,
Et tes cils sont formés par les rayons des étoiles.

Pout-on prouver plus gracieusement à une jeune fille qu'on ne s'occupe que d'elle? Que dis-tu de cet amour qui s'exprime en prodiguant les fleurs de l'intelligence et les flours de la terre? Depuis une dizaine de jours, je connais ce qu'est cette galanterie espagnole, si fameuse autrefois.

Ah! ça, chère, que se passe-t-il à la Crampade où je me promène si souvent en examinant les progrès de notre agriculture? N'as-tu rien à me dire de nos mûriers, de nos plantations de l'hiver dernier? Tout y réussit-il à tes souhaits? Les fleurs sont-elles épanouies dans ton cœur d'épouse en même temps que celles de nos massifs, je n'ose dire de nos plates-bandes? Louis continue-t-il son système de madrigaux? Vous entendez-vous bien? Le doux murmure de ton filet de tendresse conjugale vaut-il mieux que la turbulence des torrents de mon amour? Mon gentil docteur en corset s'est-il fâché? Je ne saurais le croire, et j'enverrais Felipe, en courrier, se mettre à tes genoux et me rapporter ta tête ou mon pardon, s'il en était ainsi. Je mène ici une existence délicieuse, cher amour, et je voudrais savoir comment va celle de Provence. Nous venons d'augmenter notre famille d'un Espagnol coloré comme un cigare de la Havane, et j'attends encore tes compliments.

Vraiment, ma belle Rénée, je suis inquiète, j'ai peur que tu ne divorces quelques souffrances pour ne pas en attrister mes joies, méchante! Ecris-moi promptement quelques pages où tu me peignes ta vie dans ses infimement petits, et dis-moi bien si ton libre arbitre est sur ses deux pieds ou à genoux, ou bien assis, ce qui serait grave. Crois-tu que les événements de ton mariage ne me préoccupent pas? Tout ce que tu m'as écrit me rend parfois rêveuse. Souvent, lorsqu'à l'Opéra, je paraissais regarder des danseuses en pirouette, je me disais : Il est neuf heures et demie, elle se couche peut-être, que fait-elle? Est-elle heureuse? Est-elle seule avec son libre arbitre? ou son libre arbitre est-il où vont les libres arbitres dont on ne se soucie plus?... Mille tendresses.

XXVI.

Récit de l'Estorade à Louise de Chauvieu.

Impertinente, pourquoi l'aurais-je écrit? Que t'eussé-je dit? Durant cette vie animée par les fêtes, par les angoisses de l'amour, par ses colères et par ses flours que tu me dépeins et à laquelle j'assistais comme à une pièce de théâtre, je menais une vie monotone et réglée à la manière d'une vie de couvent. Nous sommes toujours couchés à neuf heures et levés au jour. Nos repas sont toujours servis avec une exactitude désespérante. Pas la plus légère accident. Je me suis accoutumée à cette division du temps et sans trop de peine. Peut-être est-ce naturel. Que serait la vie, sans cet assujettissement à des règles fixes qui, selon les astronomes et au dire de Louis, régissent les mondes. L'ordre ne lasse pas. D'ailleurs, je me suis imposé des obligations de toilette qui me prennent le temps entre mon lever et le déjeuner; je tiens à y paraître charmante par obéissance à mes devoirs de femme, j'en éprouve du contentement, et j'en cause un rif au bon vieillard et à Louis. Nous nous promènons

après le déjeuner: Quand les journaux arrivent, je disparaiss pour m'acquitter des affaires de ménage, ou pour lire, car je lis beaucoup, ou pour t'écrire. Je reviens une heure avant le dîner, et après on joue, on a des visites, ou on en fait. Je passe ainsi mes journées entre un vieillard heureux, sans désirs, et un homme de qui je fais le bonheur. Louis est si content, que sa joie a fini par réchauffer mon âme. Pour nous, le bonheur ne doit peut-être pas être le plaisir. Quelquefois, le soir, quand je ne suis pas utile à la partie et que je suis enfoncée dans une bergère, ma pensée est assez puissante pour me faire entrer en moi: j'épouse alors ta belle vie si féconde, si nuancée, si violemment agitée, et je me demande à quoi te méneront ces turbulentes préfaces: ne tueront-elles pas le livre? Mais tu peux avoir des illusions, toi, chère mignonne, et moi, je n'ai plus que les réalités du ménage.

Tes amours me semblent un rêve, et je ne vois pas pourquoi tu les rends si romanesques: tu veux un homme qui ait plus d'âme qu'un de sens, plus de grandeur et de vertu que d'amour; tu veux que le rêve de toutes les jeunes filles à l'entrée de la vie, prenne un corps d'ange; tu demandes des sacrifices pour les récompenser; tu soumets ton amant à des épreuves pour savoir si l'espérance, si la curiosité peuvent être durables; mais, enfant, derrière ces décorations fantastiques, s'élevait un autel où se préparait un lien éternel. Le lendemain, le terrible fait qui change la fille en femme et le prétendant en mari, peut renverser les élégans échafaudages de tes subtiles précautions. Sache donc enfin que deux amoureux, tout aussi bien que deux personnes mariées comme nous l'avons été Louis et moi, vont chercher, sous les joies d'une nuit, selon le mot de Rabelais, un grand peut-être!

Je ne te blâme pas, quoique ce soit un peu léger, de causer avec ton Felipe sur le fond du jardin, de l'interroger, de passer une nuit à ton balcon, lui sur le mur; mais tu joues avec la vie, enfant! et j'ai peur que la vie ne joue avec toi. Je n'ose pas te conseiller ce que l'expérience me suggère pour ton bonheur; mais laisse-moi te répéter encore, du fond de ma vallée, que la virginité de mariage est dans ces mots: résignation et dévouement! Car, je le vois, malgré tes épreuves, malgré tes coquetteries et tes observations, tu te marieras, absolument comme moi. En attendant les illusions, on creuse un peu plus profondément le précipice.

Oh! comme je voudrais voir le baron de Macomer et lui parler pendant quelques heures, tant je te souhaite de bonheur!

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE (4).

EDM. BALZAC.

(1) La suite et la fin des *Mémoires de deux jeunes mariés* paraîtront prochainement dans la Presse.

